

Le Comité communal des fêtes d'Anjouley organise, avec toutes les associations du village, une journée festive autour d'un vide grenier, le dimanche 3 septembre 2017.

La fête du village se déroulera au centre du village, de la Mairie au Centre de loisirs en passant par l'École.

De nombreuses animations rythmeront la journée de 10h à 18h : exposition de véhicules anciens, trampoline, snowboard, karting à pédales, balance bike, kermesse, pêche à la truite, spectacles de step et zumba, country, danses africaines, groupes de musique traditionnelle (danses folks), chanteurs et groupes de musique (variétés et rock)...

Le Vide grenier débutera à 7 h pour s'achever à 18 h et sera également au centre du village.

Réservation Vide grenier au 03 84 54 70 16
10 euros les 5 mètres linéaires

Une restauration rapide et une buvette seront proposées.

Venez nombreux vous amuser à la Fête du village.

**A Anjouley
C'est encore l'été**

Le dimanche 3 septembre 2017

Grande fête du village (10h-18h)

Vide grenier (7h-18h)

(plus de 100 exposants)

**Exposition de véhicules anciens
Trampoline, snowboard, karting à pédales, balance bike
Kermesse, pêche à la truite, spectacles de step et zumba,
country, danses africaines, groupes de musique
traditionnelle (danses folks), chanteurs et groupes de
musique (variétés et rock) et d'autres surprises...**

Anjouley

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER ANJOUTEY (90)

(Particuliers exclusivement)

DIMANCHE 3 septembre 2017 – de 7 heures à 18 heures

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : E-mail :

Profession :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le par

Type du véhicule :

N°immatriculation du véhicule :

Comment avez-vous connu le vide grenier d'Anjoutey ?

.....

Tarif : emplacement de 5 mètres linéaires (ml) = 10 euros

Je réserve emplacement(s) de 5 ml soit une valeur de euros.

Chèque libellé à l'ordre du Trésor public + photocopie recto verso de la pièce d'identité. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée des documents demandés.

J'atteste sur l'honneur :

- de ma non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)
- ne pas être commerçant ou professionnel.
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter.

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

Cette attestation sera jointe au registre et remise au Maire d'Anjoutey.

Organisateur : Comité communal des fêtes d'Anjoutey

Renseignements et inscription à envoyer :

Catherine Magny - 3 rue des Prés - 90170 Anjoutey

03 84 54 70 16 - 06 75 89 29 72 - cathymagny@gmail.com

Organisation et règlement :

- Le vide grenier se déroule au centre d'Anjoutey pendant la fête du village. Une restauration rapide et une buvette seront proposées.
- Les demandes d'emplacement sont prises en compte après paiement. Les emplacements payés sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations. L'attribution des emplacements est confirmée par téléphone ou e-mail. Le numéro de l'emplacement est donné à chaque exposant à son arrivée.
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront closes dès que le métrage maximal sera atteint.
- Les stands peuvent être installés de 5 heures 30 jusqu'à 7 heures. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.
- L'accueil des exposants est au centre du village. La route d'accès à Anjoutey par Bourg sous Châtelet sera fermée.
- Les exposants sont tenus de présenter à la demande des organisateurs une pièce d'identité. Les exposants devront être majeurs pour s'inscrire au vide-grenier.
- Un café est offert par exposant et un croissant par inscription.
- La vente dans un vide grenier est ouverte de manière exceptionnelle à condition que les objets à vendre soient usagés. Les commerçants ou professionnels ne peuvent pas vendre.
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre des produits alimentaires (liquides ou solides) consommables sur place.
- Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués et les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée. Ils remportent leurs déchets et objets non vendus en quittant les lieux. Un sac poubelle est remis à chaque exposant.
- La circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte du vide grenier de 7 heures à 17 heures 30. Les exposants peuvent garder leur véhicule ou remorque à l'arrière de leur stand d'exposition. Un emplacement supplémentaire pour un véhicule ou remorque est à réserver s'il est à garer à côté du stand. Les véhicules de type camion, camionnette, fourgon, utilitaire, camping car... sont interdits dans l'enceinte.
- L'inscription est remboursable uniquement en cas d'annulation du vide grenier par les organisateurs. Elle n'est pas remboursée en cas d'absence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol,